



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Bernard Bouclin, et tenue le 26 janvier 2026 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences : Bernard Bouclin, Maire
Hélène Barrette, Conseillère - Siège #1
Pierre Gingras, Conseiller - Siège #2
Marie-Eve Boivin, Conseillère - Siège #3
Jade Bigaouette, Conseillère - Siège #4
Maryse Fontaine, Conseillère - Siège #5
Marc-Antoine Séguin-de-Sève, Conseiller - Siège #6

Sont également présents: Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim et secrétaire de la séance
David Corbeil-Héneault, Directeur du service des finances
Carl De Montigny, Coordonnateur du greffe

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Points de l'ordre du jour
 - 4.1. Avis de motion et dépôt - Règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2026
5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 20h20.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, le 22 janvier 2026 à l'ensemble des membres du Conseil.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

15573-0126 Il est proposé par Maryse Fontaine, conseillère, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points de l'ordre du jour

4.1. Avis de motion et dépôt - Règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2026

DÉPÔT

Avis de motion est par la présente donné par Marc-Antoine Séguin-de-Sève, conseiller, à l'effet que le *Règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes*

et compensations pour l'année 2026 sera adopté ultérieurement et qu'il a pour objet d'établir les taux de taxes et de tarification pour l'année 2026.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour

6. Levée de l'assemblée

15574-0126

À 20h21, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

Il est proposé par Jade Bigaouette, conseillère, et résolu :

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BERNARD BOUCLIN
Maire

CATHY DUROCHER
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Bernard Bouclin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

BERNARD BOUCLIN
Maire